

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

de la Commune de HADOL
Séance du 26 février 2026

Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 26 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire*.

Date de convocation
19/02/2026
Date d'affichage
27/02/2026

Présents : CLASQUIN J.-F., AUBERTIN V., BREGIER T., CHABRIER R., COLIN B., COURTOIS-PAULUS A., DEVAUCHELLE E., GABRION J.-M., HUREL-MATHIEU C., JACQUEMIN J.-F., MAIRE P., POIRIER S., ROLLOT D., ROUSSELOT M., VANNSON M.-F., VUILLEMIN E..

Monsieur Emmanuel VUILLEMIN a été nommé secrétaire.

Absents excusés : BOIGEY-DIEMER M., FRESSE A., MILLION E..

*Pouvoirs : A. FRESSE a donné pouvoir à M.-F. VANNSON
M. BOIGEY-DIEMER a donné pouvoir à P. MAIRE
E. MILLION a donné pouvoir à C. HUREL-MATHIEU*

Objet : Renforcement des réseaux électriques – poste La Charme

Le 4^{ème} Adjoint explique que, suite à des problèmes rencontrés sur le réseau électrique à Géroménil et à la demande de la Commune, le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (SDEV) a mené une étude pour renforcer le réseau à partir du poste électrique La Charme.

L'estimatif de l'opération s'élève à 57 475,45 € HT (4 453,82 € de maîtrise d'œuvre et 53 021,63 € de travaux). Cette opération étant éligible au Fonds des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACE), il n'y a donc pas de participation financière de la Commune conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges en date du 19 juin 2018.

Cette opération sera réalisée sous réserve de l'obtention des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges, Maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi de la subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente décision.

POUR – 19
CONTRE – 0
ABSTENTION – 0

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour Copie certifiée conforme,
Hadol, le 26 février 2026.
Le Maire,
Jean-François CLASQUIN